

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ BEAUCE-CENTRE DU 10 JUILLET 2024

Séance ordinaire du conseil tenue le mercredi 10 juillet 2024 à 19 h 00 à l'Hôtel de Ville de Tring-Jonction à l'adresse suivante : 247, rue Notre-Dame, Tring-Jonction, et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

M. Serge Vachon maire de Saint-Joseph-de-Beauce	M. Mario Groleau <i>maire de Tring-Jonction</i>
M. Jeannot Roy <i>maire de Saint-Joseph-des-Érables</i>	M. René Leduc <i>maire de Saint-Séverin</i>
M. Sylvain Coutier <i>maire de Saint-Jules</i>	M. Patrice Mathieu <i>maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne</i>
Mme Micheline Grenier <i>mairesse de Saint-Frédéric</i>	M. François Veilleux <i>maire de Beauceville</i>
Mme Chantal Couture <i>mairesse suppléante de Saint-Alfred</i>	

Étaient également présents à cette session:

M. Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier, agissait à titre de secrétaire d'assemblée
Mme Marcelle Paradis, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19 h.

7937-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Groleau et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Beauce-Centre**
 - 3.1. Séance ordinaire du 19 juin 2024
- 4. Administration et finances**
 - 4.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés
 - 4.2. Liste des comptes à payer
 - 4.3. Résultats d'appel d'offres- Collecte et transport des matières recyclables
 - 4.4. Écocentre : Autorisation – contrat pour achat de blocs de béton
 - 4.5. Écocentre : Autorisation – achat et installation de clôture
 - 4.6. Appel de projets : Scientifique en résidence
 - 4.7. Certificat de paiement #5 – Travaux Bureaux MRC
 - 4.8. Autorisation de signature Convention financière PRACIM
 - 4.9. Bureaux de la MRC Acquisition Mobiliers
 - 4.10. RH – Embauche d'une chargée de projet et coordonnatrice en transport
- 5. Cours d'eau**
 - 5.1. Construction d'un aménagement pour la gestion du castor au Lac Volet
- 6. Développement économique et social**
 - 6.1. Recommandations de projets - Signature Innovation
 - 6.2. Appui – projet « Les aînés crinqués »
- 7. Levée de la séance**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA MRC BEAUCE-CENTRE

7938-24

3.1. Séance ordinaire du conseil du 19 juin 2024

Il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre adopte le procès-verbal du 19 juin 2024 tel que déposé.



4. ADMINISTRATION ET FINANCES

7939-24 4.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 14 juin 2024 au 05 juillet 2024, totalisant un montant de 384 975.26 \$ regroupant les :

Paiements internet : L2400042 et L2400052
 Paiements directs (ACP) P2400289 à P2400300 et de
 P2400346 À P2400355
 Chèque C24000011 À C2400015

Totalisant un montant de 339 172.46 \$

Ainsi que le sommaire de paies totalisant un montant de 45 802.80 \$

Les paiements des factures approuvées au conseil des maires du 19 juin ont été faits avec les numéros ci-dessous :

Paiements directs (ACP) P24000301 à P2400345
 Paiements internet L2400041

Il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 14 juin 2024 au 05 juillet 2024, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 384 975.26 \$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

7940-24 4.2. Liste des comptes à payer

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 957 572.14 \$ en date du 10 juillet 2024.

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant 957 572.14 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de Comté Beauce-Centre possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Jacques Bussières, directeur général



7941-24 4.3. Résultats d'appel d'offres – Collecte et transport des matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE la MRC a lancé un appel d'offres public (# MRC-24-03/ 1854150) le 29 mai 2024 pour un contrat de collecte, de transport des matières recyclables sur tout le territoire, débutant le 1 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective un partenariat entre Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la MRC Beauce-Centre a été établi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu l'approbation de ÉEQ de publier l'appel d'offres MRC-2024-03;



CONSIDÉRANT QUE a MRC a reçu une soumission conforme en réponse à cet appel d'offres public :

Soumissionnaire	Description	Prix total avant taxes
Services Sanitaires Denis Fortier	LOT 1 Bacs roulants	464 117,90 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	LOT 2 Conteneurs à chargement avant	168 349,68 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre octroie, sous réserve de l'acceptation par EEQ, le contrat pour la collecte, le transport des matières recyclables de la collecte sélective au soumissionnaire conforme soit à Services Sanitaires Denis Fortier Inc

LOT 1 : Bacs roulants au montant de 464 111,90 \$ plus les taxes applicables;

LOT 2 : Conteneurs à chargement avant au montant de 168 349,68 \$ plus les taxes applicables;

Monsieur Serge Vachon quitte la séance du conseil à 19 h 09.

7942-24 4.4. Écocentre : autorisation – contrat pour achat de blocs de béton

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des soumissions pour des blocs de bétons servant à la construction des trois écocentres satellites sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Quantité	Prix avant taxes
Ciment Québec Inc	216 (2x2x8)	10 800 \$
Béton Chevalier	432 (2x2x4)	23 760 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre accepte la soumission de Ciment Québec Inc. pour un montant de 10 800 \$ plus les taxes applicables.

7943-24 4.5. Écocentre : autorisation – achat et installation de clôture

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des soumissions pour des clôtures servant à la construction des trois écocentres satellites sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Quantité	Prix avant taxes
Les Clôtures JPN inc	156 mètres	21 060\$
Clôtures D.G	156 mètres	21 780 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Cloutier, et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la MRC Beauce-Centre accepte la soumission de Les



Clôtures JPN Inc. pour un montant de 21 060 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur Serge Vachon rejoint la réunion à 19 h 12.

7944-24 4.6. Appel de projets : Scientifique en résidence

CONSIDÉRANT QUE la proposition des Fonds de recherche du Québec de participer à un projet pilote en 2025 pour l'accueil d'un scientifique en résidence au sein d'une MRC à l'échelle du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre accepte que la MRC participe à l'appel de projet afin d'accueillir un scientifique en résidence et de collaborer avec les Fonds de recherche du Québec.

7945-24 4.7. Certificat de paiement #5 – Travaux Bureaux MRC

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement numéro 5 émis et signé par Damien Laflamme, architecte chez Atelier D. Laflamme, pour les travaux exécutés en date du 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 5 au montant 284 592,89\$ (taxes incluses) à ELB Constructions inc, concernant les travaux de réaménagement des bureaux administratifs de la MRC, conformément à la recommandation de paiement du certificat daté du 30 juin 2024 par la firme Atelier D. Laflamme.

7946-24 4.8. Autorisation de signature Convention financière PRACIM

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de promesse d'aide financière du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 17 janvier 2024, confirmant l'aide financière dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a pris connaissance de la convention financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), Volet 1 - Projets de bâtiments de base à vocation municipale et communautaire, et autorise le préfet à la signer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre :

- A pris connaissance de la convention du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1 et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- Autorise le préfet Jonathan V. Bolduc à signer, pour et au nom de la MRC Beauce-Centre la convention d'aide financière du PRACIM entre le MAMH et la MRC.



7947-24 4.9. Bureaux de la MRC Acquisition Mobiliers

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé des soumissions pour l'ameublement des bureaux administratifs de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Ameublement de bureau la Capitale	81 574,76 \$
EMBLM	86 802,61 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Couture et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre accepte la soumission d'Ameublement de bureau de la Capitale pour un montant de 81 574,76 \$ taxes incluses.

7948-24 4.10. RH – Embauche d'une chargée de projet et coordonnatrice en transport

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l'appel de candidatures pour pourvoir le poste nouvellement créé chargé de projet et coordonnateur en transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu que le conseil de la MRC Beauce-Centre approuve l'embauche de Cindy Carrier au poste chargée de projet et coordonnatrice en transport, classe 5, échelon 1. Madame Carrier entre en fonction le 15 juillet 2024.

5. COURS D'EAU**7949-24 5.1. Construction d'un aménagement pour la gestion du castor au Lac Volet**

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* indique que toutes municipalités régionales de comté doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en cas de présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE la présence des castors au lac Volet est inévitable compte-tenu qu'il s'agit d'un habitat favorable à son développement;

CONSIDÉRANT QUE le trappage des castors et la démolition récurrente des barrages de castors ne s'avère pas être une solution permanente et durable;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement réalisé favoriserait le maintien du niveau d'eau du lac réduisant ainsi la fréquence des interventions de la MRC tout en assurant la cohabitation avec l'espèce;



CONSIDÉRANT QUE la MRC devra obtenir toutes les autorisations requises auprès des ministères concernés pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QU' une offre de soumission a été déposée et que l'ensemble des travaux s'élèverait à un total de 2900\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Alfred;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité sur réception d'une résolution d'acceptation de payer par la municipalité de Saint-Alfred :

- D'autoriser la construction d'un aménagement faunique pour la gestion du castor au lac Volet au montant de 2 900\$ à M. Langis Tremblay, trappeur professionnel et technicien en aménagement de la faune ;

- D'autoriser le directeur général à accorder tous les contrats requis pour l'exécution de la présente résolution et d'autoriser le responsable des cours d'eau à signer tous les documents relatifs aux demandes d'autorisations gouvernementales qui seront nécessaires;

- D'autoriser le directeur général à refacturer à la municipalité de Saint-Alfred les coûts rattachés aux travaux.

6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7950-24 6.1. Recommandation de projets – Signature Innovation

CONSIDÉRANT QUE le 07 décembre 2021, une entente sur le projet «Signature innovation» en route vers une culture d'innovation a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC dans le cadre du Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a délégué à Beauce-Centre Économique la responsabilité de piloter le projet « Un milieu en marche vers la culture d'innovation, et qu'un comité directeur a été nommé afin d'analyser les demandes d'aides financières selon les modalités du cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur s'est réuni le 25 juin 2024 pour procéder à l'analyse des projets déposés respectant les critères d'admissibilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC approuve l'attribution des montants consentis pour le projet présenté ci-dessous :

NOM	Description	Coût du projet	Contribution MRC
Leader SKY	Développement web (plate forme transactionnelle, site	19 315,24 \$	9 657,62 \$



	multilingue, référencement, blog, infolettre)		
--	--	--	--

QUE les montants consentis soient prélevés à même les Fonds du FRR Volet 3 Signature innovation.

7951-24 **6.2. Appui – projet « Les aînés crinqués »**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'écoute et de prévention du suicide Beauce-Etchemins (CEPS) souhaite obtenir une lettre d'appui de la MRC Beauce-Centre pour une demande d'aide financière en lien avec le projet «Les aînés crinqués»;

CONSIDÉRANT QUE le projet permet d'offrir gratuitement des activités diversifiées pour les aînés en favorisant leurs bien-être mental et physique;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à réduire l'isolement social chez les personnes âgées en ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Beauce-Centre appuie le projet « Les aînés crinqués » en offrant la gratuité de nos locaux, lorsque c'est possible, pour la tenue des activités avec les aînés.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

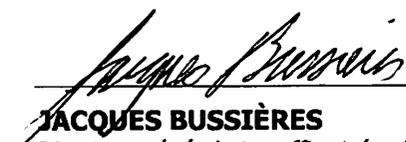
Quelques questions sont posées au préfet.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

7952-24

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mario Groleau, et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 21.


JONATHAN V. BOLDOC
 Préfet


JACQUES BUSSIÈRES
 Directeur général et greffier-trésorier

